

Ports de pêche et de plaisance

Je voudrais attirer votre attention sur la situation qui existe dans ma propre circonscription. Vers le milieu des années 60, la construction du barrage Bennett dans le centre-nord de la Colombie-Britannique a donné naissance au lac Williston. Nous avons maintenant un réseau hydrographique intérieur qui comprend 680 milles carrés d'eau et 1,000 milles de rives. Plusieurs agglomérations autochtones ont été complètement isolées du reste du monde par ce nouveau réseau hydrographique. Ces gens avaient l'habitude de communiquer avec le monde extérieur par les rivières ou les routes. Plusieurs villages d'autochtones ont été complètement désorganisés et ont dû être déplacés quand le lac est apparu.

Le ministère responsable de ces personnes a pensé dans sa sagesse qu'il fallait les rapprocher de la civilisation. Quand ils se sont rendu compte qu'ils ne pouvaient pas affronter cette nouvelle société, ils sont retournés dans la forêt. Pour communiquer avec le monde extérieur, pour aller chercher leur courrier, du pain, du beurre, du sel et du sucre ils avaient l'habitude de se servir de petits canots, et de petites embarcations. Ils se sont ensuite rendu compte que ces petites embarcations qu'ils utilisaient depuis toujours ne pouvaient plus être employées sur ce lac où les vents créent des vagues de 20 pieds de haut. C'était un océan pour eux. Personne ne leur a offert de l'aide pour leur montrer comment s'y prendre pour traverser cette étendue d'eau ou pour se procurer l'équipement nécessaire. Ils sont donc ainsi complètement isolés du reste du monde.

Le ministre des Transports nous dit que c'est l'usager qui doit payer, et s'ils veulent aller s'acheter du sucre de l'autre côté du lac, ils n'ont qu'à s'acheter un bateau de \$40,000 ou \$50,000, à embaucher un équipage, pour commencer. Actuellement, pour autant que je sache, il n'y a pas un seul endroit où l'on a aménagé un port, un quai, un appontement, un brise-lames, une sortie, un port de plaisance où que ce soit autour de ce lac. Il y a un certain nombre d'installations qui pourraient être mises en place par des entreprises industrielles, et leur accès normal aux ressources en serait supprimé ou restreint. Ils ont dû adopter un système complètement nouveau. Ils transportaient auparavant les grumes en camion; maintenant ils empilent les grumes sur la glace au cours de l'hiver et quand la glace fond, les grumes enfoncent dans l'eau. Ils ont dû acheter ces gros bateaux de classe océanique et ils doivent maintenant transporter leurs marchandises et leurs matières premières par cette voie navigable. Ils n'ont reçu aucune aide. Le gouvernement fédéral, le ministre des Transports et le ministre des Pêches (M. LeBlanc) savaient qu'ils étaient obligés d'acheter leurs propres bateaux. Brusquement, ces gens qui habitaient autour de ces lacs se sont trouvés totalement isolés et pourtant personne ne leur a offert de les aider.

● (2050)

Le ministre des Pêches aurait également dû s'intéresser à d'autres aspects de ce joli gâchis, comme certains habitants du centre de la Colombie-Britannique qualifient la situation. Il n'y a eu aucune étude environnementale du genre de celles que nous avons aujourd'hui à propos des pipe-lines et des projets comme celui de la baie James, même si le ministère est chargé de plusieurs lois, y compris celles visant à protéger l'environnement, en particulier la loi sur la protection des eaux navigables. Mais, à la suite de demandes de renseignements adressées

[M. Oberle.]

au ministère, j'ai appris que lorsqu'on demande au ministre de donner son opinion ou d'exprimer son avis, il peut dire ce qu'il pense de tel ou tel projet, comme par exemple du projet d'aménagement hydro-électrique de la rivière de la Paix, mais il n'a pas à accorder de permis et il n'a pas le pouvoir d'arrêter ces projets si l'on découvre qu'ils nuisent à l'environnement. Le problème est critique.

La construction du barrage sur la rivière de la Paix, comme nous le savons, a modifié la température du centre de la Colombie-Britannique et de certaines régions septentrionales; celle-ci s'est radoucie d'au moins cinq degrés. A priori, on pourrait croire que les habitants des régions septentrionales ont accueilli ce changement avec enthousiasme. Après tout, il fait assez froid là-haut, la température tombant à moins 40 dans certains endroits. Mais ce n'est pas tout. Le taux d'humidité a été modifié également, et même s'il faudra attendre encore 25 ans pour savoir exactement ce qu'il en est—des responsables auxquels j'ai parlé m'ont répondu que le temps a été mauvais partout—ce changement du taux d'humidité se répercutera également sur la région.

Je vais vous dire, monsieur l'Orateur, quelles répercussions cela a eu pour les agriculteurs. Le fait que la température ne soit pas aussi froide qu'auparavant ne les touche pas outre mesure, mais cela les ennuie l'été parce que l'humidité empêche le blé n° 1 de mûrir rapidement dans une région qui était idéale pour la culture de ce produit jusque-là. Depuis la formation du lac, les agriculteurs n'ont pas encore fait une seule bonne récolte et nombre d'entre eux en tiennent le barrage responsable.

Il y a également les bûcherons qui, vers la mi-novembre, construisent leurs routes dans le bois et prennent des mesures pour se préparer à leur activité principale, qui a lieu l'hiver parce que la région n'est pas très accessible l'été, étant assez marécageuse. Eux aussi ils ont constaté qu'il avait neigé plus que de coutume et que le sol n'était pas suffisamment gelé pour leur permettre de transporter normalement leur matériel lourd. Ils continuent à improviser et à se demander s'ils seront à même de s'adapter à ces nouvelles conditions. Je ne veux pas dire que le tableau est sombre sur toute la ligne. Je signale simplement que certains de ces problèmes ont été négligés avant la réalisation de ce projet et que le ministre des Pêcheries est responsable d'avoir pris une décision concernant un projet d'une telle envergure sans prendre les mesures nécessaires pour protéger les intérêts de bien d'autres groupes que ceux dont le gouvernement provincial a tenu compte.

Le bill permet au ministre de conclure des accords avec les provinces et les particuliers. J'aimerais lui demander quel accord il envisage de conclure avec la Colombie-Britannique relativement au Lac Williston. Il va sans dire que la province est chargée de la construction de ce projet d'aménagement hydro-électrique et je suppose qu'elle devrait également veiller à indemniser d'une façon ou d'une autre, dans le domaine des transports et autres, ceux dont la vie a été perturbée, ceux qui se sont trouvés isolés, ceux dont la liberté a été entravée par ce programme.

La rivière Findlay est un des endroits les plus recherchés des touristes dans ma circonscription. Des milliers de gens remon- tent cette magnifique gorge profonde pendant l'été pour trouver la joie de vivre et la satisfaction dans la poursuite de leur sport préféré. Deux communautés d'autochtones y vivent: la